



**UNION
NATIONALE
DES
FLEURISTES**

ADHÉSION 2025

DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

Toutes les informations demandées dans ce bulletin sont obligatoires pour une bonne prise en compte de votre adhésion et pour pouvoir bénéficier de tous nos services.

Bulletin à renvoyer à :
Union Nationale des Fleuristes
3 rue Hassard, 75019 Paris

BOUTIQUE PRINCIPALE

Raison sociale

Adresse

Code Postal Ville

CODE NAF N° SIRET

Téléphone

CHEF D'ENTREPRISE

Nom Prénom

Tél. Mobile Email

Date de naissance / /

NOMBRE DE SALARIÉS

CDD CDI Apprentis

TYPE D'ENTREPRISE

Entreprise Individuelle Micro entreprise SARL/EURL SAS/SASU Autre

	NOM DE LA BOUTIQUE	ADRESSE	NUMÉRO DE SIRET	CODE NAF	NOMBRE DE SALARIÉS	TÉLÉPHONE
BOUTIQUE N°2						
BOUTIQUE N°3						

ADHÉSION

● Première année d'adhésion 60 €/an ● Renouvellement d'adhésion 120 €/an

● Boutique secondaire 60 €/an par boutique ● Diplômés 2024 Adhésion offerte

Si vous êtes maison d'apprentissage à l'École Nationale des Fleuristes pour l'année scolaire 2024-2025.

Votre adhésion est déjà comptabilisée dans le cadre du contrat d'apprentissage établi avec l'École Nationale des Fleuristes.

MONTANT DE VOTRE ADHÉSION :

- Boutique principale 1ère année d'adhésion €/an
- Boutique principale renouvellement d'adhésion €/an
- Boutique secondaire 1 €/an
- Boutique secondaire 2 €/an
- Boutique additionnelle €/an
- Diplômés 2024 €/an
- **Total à régler** **€/an**

- Règlement par chèque à l'ordre de l'Union Nationale des Fleuristes à renvoyer par courrier accompagné de ce bulletin.
- Vous pouvez payer en ligne en vous rendant sur le site internet de l'UNF, onglet "devenir membre" ou "renouveler mon adhésion" ou en scannant le QR code ci-dessous.
- Prélèvement automatisé des cotisations (PAC).
Remplir le mandat SEPA ci-dessous et **joindre un RIB**. Le prélèvement est au comptant.
Ce prélèvement sera tacitement reconduit chaque année à échéance (voir conditions générales d'adhésion).
- J'accepte de m'inscrire à la newsletter bimensuelle de l'UNF envoyée par email et portant sur le contenu/les nouveautés de ses activités, évènements etc. Je suis informé(e) que je peux à tout moment utiliser le lien de désinscription figurant en bas de chaque email d'envoi de la newsletter.
- J'accepte que mes données personnelles soient collectées dans le cadre de la gestion de mon adhésion au sein de l'UNF. Je comprends que ces données feront l'objet d'un traitement informatique permettant à l'UNF de gérer le suivi de l'adhésion, l'envoi par courrier électronique d'informations et d'actualités sur les actions de l'organisation patronale et toutes invitations aux évènements organisés, et ce, pendant toute la durée de l'adhésion. En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n° 2016/679 du 27 avril 2016, et de la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 en vigueur, je suis informé(e) que je dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de modification de mes données personnelles, et que je peux exercer ces droits en adressant une demande par e-mail à : union@lesfleuristes.com ; ou par courrier à l'adresse suivante : Union Nationale des Fleuristes, 3 rue Hassard 75019 Paris.

DATE

SIGNATURE

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA NUMÉRO ICS : FR71ZZZ422622

RUM :

Référence Unique de Mandat (à remplir par l'Union Nationale des Fleuristes)

Le mandat de prélèvement SEPA est le nouveau document officiel qui remplace désormais l'autorisation de prélèvement au niveau européen (SEPA). En signant ce mandat, vous autorisez : A) l'UNF à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte ; B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'UNF. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention passée avec elle. Toute demande de remboursement devra être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, ou sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Raison sociale et adresse :

Créancier

Union Nationale des Fleuristes
3 rue Hassard, 75019 Paris
ICS FR71ZZZ422622

Coordonnées du Compte N° IBAN

Identification internationale du compte bancaire

FR

N° BIC

Banque :

Type de paiement récurrent/répétitif

Date

Signature

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Union Nationale des Fleuristes
3 rue Hassard, 75019 Paris
Tél : +33 (0)1 53 38 60 60
union@lesfleuristes.com
lesfleuristes.com

ADHÉREZ EN LIGNE



Conditions Générales d'Adhésion à L'Union Nationale des Fleuristes en 2025

L'Union Nationale des Fleuristes propose aux professionnels fleuristes une adhésion à son organisation patronale à compter de la date de signature du bulletin d'adhésion, et ce, conformément à l'article 6 (Titre 3) des statuts* de l'Union Nationale des Fleuristes modifiés le 30 mars 2022 (ci-après les « Statuts »*) applicables aux membres dès la date d'adhésion, et annexés aux présentes.

1 - Dispositions générales

Les présentes conditions générales s'appliquent, de plein droit, à toute personne adhérente, ci-après dénommée le « Membre », qui accepte sans réserve lesdites conditions et dont l'Union Nationale des Fleuristes, ci-après dénommée « UNF », a réceptionné le bulletin et le règlement afférents.

2 - Conditions d'adhésion à l'UNF

L'adhésion, matérialisée par la signature papier ou électronique du bulletin d'adhésion, ci-après dénommé le « Bulletin », est accessible à tous les professionnels fleuristes visés par les Statuts*.

La régularisation du Bulletin porte adhésion formelle aux Statuts*.

Une carte de membre de l'UNF pourra être délivrée aux Membres et leur sera strictement personnelle.

L'adhésion est souscrite pour une période d'un (1) an calendaire, renouvelable par tacite reconduction par périodes successives d'un (1) an, sauf si le Membre ou l'UNF y met un terme à la fin de la durée initiale ou de tout renouvellement en respectant un préavis de trois (3) mois, et sous réserve de toute disposition particulière au sein des Statuts* en fonction de la qualité du Membre.

Tout non renouvellement de l'adhésion dans le respect du préavis ci-dessus doit être notifié par courrier recommandé signé par le représentant principal de la structure ou son représentant avant la fin de l'année en cours.

Le Membre peut adhérer et payer en ligne, dans les conditions de l'article 3.

3 - Cotisations

Le tarif de la cotisation de l'adhésion dépend de l'activité et de la qualité ou de la non-qualité d'employeur du futur adhérent. Les différents tarifs figurent sur le Bulletin ci-avant et sont décidés conformément aux Statuts*.

La cotisation d'adhésion à l'UNF est payable annuellement. Le paiement s'effectuera, soit par chèque bancaire envoyé par courrier postal à l'UNF, soit par carte bancaire depuis le site internet de l'UNF (union-fleuristes.fr) ou via le QR code indiqué sur le bulletin d'adhésion, soit par prélèvement automatique annuel, à la date de l'adhésion à l'UNF, puis chaque année par prélèvement automatique annuel, pendant toute la durée de l'adhésion.

Il est précisé qu'en cas de paiement par chèque bancaire ou carte bancaire, le Membre recevra par courrier postal et/ou par email, à l'adresse communiquée par ses soins à l'UNF, et en amont de chaque échéance, un appel à cotisations en vue du règlement de la cotisation annuelle.

Tout défaut de paiement de la cotisation d'adhésion entraînera la radiation du Membre conformément aux Statuts*.

4 - Résiliation – Radiation/exclusion

La résiliation de l'adhésion pourra intervenir dans les conditions de l'article 2 ci-dessus.

Les conditions de radiation et d'exclusion d'un Membre sont visées aux articles 14 et 24 (Titre 4) des Statuts*.

Dans ces hypothèses, aucun remboursement de la cotisation annuelle ne sera dû par l'UNF au Membre. Aucun motif, quel qu'il soit, y compris une cession d'entreprise ou l'arrêt de l'activité, ne pourra permettre au Membre de se dispenser du paiement de sa cotisation.

5 – Réclamations

Le Membre pourra formuler toute contestation ou réclamation concernant les conditions générales d'adhésion pendant la durée de validité de son adhésion.

6 - Modifications des conditions générales

Les présentes conditions générales sont susceptibles d'être modifiées à tout moment et seront portées à la connaissance du Membre par la mise en ligne de la nouvelle version.

7 – Données personnelles

Responsable du traitement

Le Membre est informé et accepte que les données personnelles renseignées par ses soins sur le Bulletin puissent être collectées et utilisées par l'UNF. L'UNF collecte des données personnelles du Membre, notamment son nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone, date de naissance, en conformité avec les dispositions légales en vigueur (loi du 6 janvier 1978 modifiée et RGPD).

L'UNF a la qualité de Responsable de traitement des données personnelles collectées.

Finalité de la collecte

Les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont nécessaires à la gestion de l'adhésion du Membre, et afin de lui transmettre toutes informations sur les actions de l'UNF ainsi que des invitations aux événements organisés. Ces informations sont également collectées pour permettre à l'UNF de personnaliser les services proposés au Membre.

Durée de conservation

Les données personnelles du Membre sont sauvegardées pour toute la durée de l'adhésion, durée raisonnable nécessaire au fonctionnement de l'UNF et à une utilisation normale des données. Ces données peuvent néanmoins être conservées sous forme d'archivage intermédiaire, pour la durée nécessaire au respect des obligations légales, comptables et fiscales de l'UNF. Ces données sont conservées dans des conditions sécurisées, selon les moyens actuels de la technique, dans le respect des dispositions légales et réglementaires.

Droit d'accès, de rectification et d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité des données

Le Membre dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, à la portabilité des données et de limitation du traitement.

Le Membre est informé que le droit à la portabilité des données personnelles concerne les données qu'il a lui-même fournies.

Le Membre peut exercer ces droits en adressant une demande par e-mail à : union@lesfleuristes.com ; ou par courrier à l'adresse suivante : Union Nationale des Fleuristes, 3 rue Hassard 75019 Paris, FRANCE.

Destinataires et Transferts

Les données personnelles peuvent être transmises aux prestataires et partenaires contractuels qui interviennent et contribuent directement à la gestion des adhésions et pour lesquels il est absolument nécessaire d'accéder aux données personnelles renseignées par le Membre.

Ces destinataires peuvent avoir communication de tout ou partie des données collectées par l'UNF.

Avant toute communication de données à des partenaires, l'UNF prendra des mesures techniques pour les protéger.

Faculté de réclamation auprès de la CNIL

Dans l'hypothèse où le Membre estime que le traitement de ses données à caractère personnel ne répond pas aux exigences légales et réglementaires, celui-ci est informé qu'il est en mesure de faire valoir ses observations et de saisir directement l'autorité de contrôle française, à savoir la CNIL à l'adresse : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

8 – Droit applicable – Litiges

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français fera foi en cas de litige.

Tous les litiges auxquels les présentes conditions générales pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, interprétation, exécution ou résiliation, leurs conséquences et leurs suites, et n'ayant pas pu faire l'objet d'un règlement à l'amiable, seront soumis au Tribunal compétent dans les conditions de droit commun.

**Vous pouvez recevoir les statuts sur simple demande en écrivant un mail à union@lesfleuristes.com*